



## CONVENTION

### ENTRE

le Département du Bas-Rhin, représenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental , agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental en date du 3 avril 2017

d'une part

### ET

M , demeurant

d'autre part

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

### EXPOSE

### CONVENTION

#### ARTICLE 1

Le département du Bas-Rhin s'engage à verser à

**ARTICLE 2**

M. \_\_\_\_\_ reconnaît avoir obtenu entière réparation du préjudice subi.

Il s'engage à ne pas intenter de recours à l'encontre du département du Bas-Rhin, fondé sur les mêmes cause et objet.

**ARTICLE 3**

Cette somme sera virée sur le compte bancaire de M.

**ARTICLE 4**

Les parties font élection de domicile à l'Hôtel du Département du Bas-Rhin.

Fait en deux exemplaires  
Le

M. \_\_\_\_\_

Le président du Conseil Départemental